



## Flash d'information n° 455 du 21 juin 2023

### Carrière & dialogue social

### Information



Stéphanie FONTAINE

Conseillère carrière et dialogue social  
02.48.50.82.55



Alexandra BONNAIRE

Conseillère carrière et dialogue social  
02.48.50.82.57

[service.rh@cdg18.fr](mailto:service.rh@cdg18.fr)

Les agents du service carrières et dialogue social seront absentes pour formation **du mercredi 21 juin au vendredi 23 juin**. En conséquence, le service est **fermé les trois prochains jours**.

En outre, compte tenu d'une absence imprévue, l'accueil téléphonique du service carrière et dialogue social sera fermé tous les matins entre le 26 juin et le 21 juillet. L'accueil téléphonique sera assuré **seulement les après-midis de 14 h à 17h** (sauf mercredi et vendredi).

En dehors de ces plages, vous pouvez adresser vos demandes par mail à [service.rh@cdg18.fr](mailto:service.rh@cdg18.fr)

Merci de votre compréhension.

### Dispositif signalement

### DISPOSITIF SIGNALEMENT : une obligation légale pour toute collectivité



Elyne GILLES

Psychologue du travail  
02.18.15.01.65



Nicolas MILLON

Conseiller de prévention / ACFI  
02.48.50.94.33

[signalement@cdg18.fr](mailto:signalement@cdg18.fr)

Conformément au **décret n° 2020-256 du 13 mars 2020** relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toutes les collectivités ont désormais l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public.

Les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent choisir de mettre en place leur propre dispositif ou de déléguer sa mise en œuvre à leur Centre de Gestion, par conventionnement (voir [modèle de délibération](#) et [convention](#) de délégation au Centre de Gestion).

Le CDG 18 a ainsi mis en place ce dispositif à destination des agents des collectivités et établissements du CHER, à travers 3 procédures réglementaires (prévues dans le décret n°2020-256 du 13 mars 2020) :

1. **Le recueil des signalements** effectués par la victime ou un témoin,
2. **L'orientation des agents** vers les services et professionnels compétents pour être accompagnés et soutenus,
3. **L'orientation des agents vers les autorités compétentes** pour assurer le traitement des faits signalés.

Les agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes peuvent solliciter le dispositif, en complétant le

[formulaire de signalement](#) et en l'envoyant par mail à l'adresse : [signalement@cdg18.fr](mailto:signalement@cdg18.fr) ou par courrier à :

**Dispositif Signalement- CONFIDENTIEL-  
Centre de gestion de la fonction publique du Cher  
ZAC du Porche  
18340 Plaimpied-Givaudins.**

Par ailleurs, les collectivités ont l'obligation d'informer les agents placés sous leur autorité de l'existence du dispositif et de ses procédures.

Aussi, pour faciliter cette information, le CDG 18 a conçu une [plaquette de communication](#) à transmettre à vos agents.

Les services du CDG 18 restent à votre disposition et à votre écoute pour toute question sur ce dispositif.

## Comptabilité



Lydie LEBEGUE

Secrétaire Générale /  
Assistante de direction / Comptabilité  
02.48.50.82.53

[compta@cdg18.fr](mailto:compta@cdg18.fr)



Ludivine MARTINAT

Chargée de Communication /  
Assistante SIRH /  
Assistante de Direction  
02.48.50.94.35

[ludivine.martinat@cdg18.fr](mailto:ludivine.martinat@cdg18.fr)

## OUVERTURE DU LOGICIEL AGIRHE - COTISATIONS

Comme évoqué à plusieurs reprises, le Centre de gestion a fait l'acquisition d'un logiciel, le logiciel AGIRHE, base de données qui permettra à terme de travailler de manière totalement dématérialisé avec l'ensemble des collectivités.

Le logiciel, dont le coût est entièrement supporté par le CDG sera à terme partagé avec les collectivités pour traiter :

- Les bordereaux de cotisations
- Les dossiers en instance de dialogue social ( F3SCT, CST, CAP et CCP)
- Les dossiers à présenter au Conseil Médical
- Les dossiers de promotion
- Les arrêtés des agents, etc...
- Et beaucoup d'autres domaines communs entre les collectivités et le CDG18

Afin de vous permettre de vous familiariser avec l'outil, le CDG ouvrira l'accès pour la saisie des bordereaux de cotisations **à compter du 1er juillet.**

A compter de cette date, plus d'envoi de bordereaux papier, ni par messagerie. La saisine se fera directement et exclusivement via le logiciel, très simple d'accès (voir [notice d'utilisation](#)).

## Emploi public



Julie BONNEMORT

Responsable du service Emploi public

## Formation au métier du secrétariat de Mairie... " Changement du lieu des réunions et de la formation "

Le Centre de Gestion du CHER, le Conseil de la Région Centre-Val de Loire et le GRETA BERRY vont mettre en place à partir du 6 novembre 2023 une formation au métier du secrétariat de mairie **auprès de demandeurs d'emploi.**

**Pouvez-vous dans la mesure du possible  
afficher cette information dans vos locaux ?**

[Téléchargez l'affiche...](#)

Réunions d'information

Le jeudi 7 septembre 2023

02.48.50.94.30



Léa PELLENTZ  
Gestionnaire Emploi public  
02.18.15.01.62

[emploi.public@cdg18.fr](mailto:emploi.public@cdg18.fr)



Pascal PELLENTZ  
Responsable du Pôle Emploi Public /  
Concours et Appui aux Collectivités  
02.48.50.94.39

[pascal.pellentz@cdg18.fr](mailto:pascal.pellentz@cdg18.fr)

Le jeudi 21 septembre 2023  
à 9 h 30

Renseignements : **GRETA BERRY - Site de Bourges**

Lycée Pierre Emile Martin  
Boulevard du Maréchal Joffre  
18000 BOURGES  
**02 48 20 45 94**  
[gretaberry@ac-orleans-tours.fr](mailto:gretaberry@ac-orleans-tours.fr)

### RECHERCHE COLLECTIVITES D'ACCUEIL...

Nous sommes en recherche de collectivités qui accepteraient d'accueillir des stagiaires dans le cadre de cette formation. La durée du stage est de 8 semaines sur 2 périodes de 4 semaines, du **15 janvier 2024 au 9 février 2024 et du 18 mars 2024 au 12 avril 2024 (dates prévisionnelles)**.

Si vous souhaitez collaborer avec le CDG 18 dans le cadre de cette formation vous pouvez contacter le Service Emploi Public du CDG 18 par mail ou par téléphone pour de plus amples informations.

ZAC le PORCHE - 18340 PLAIMPIED-GIVAUDINS 02.48.50.82.50 - [www.cdg18.fr](http://www.cdg18.fr) [Contacts](#) [Plan d'accès](#)

Destinataire : [Identite]